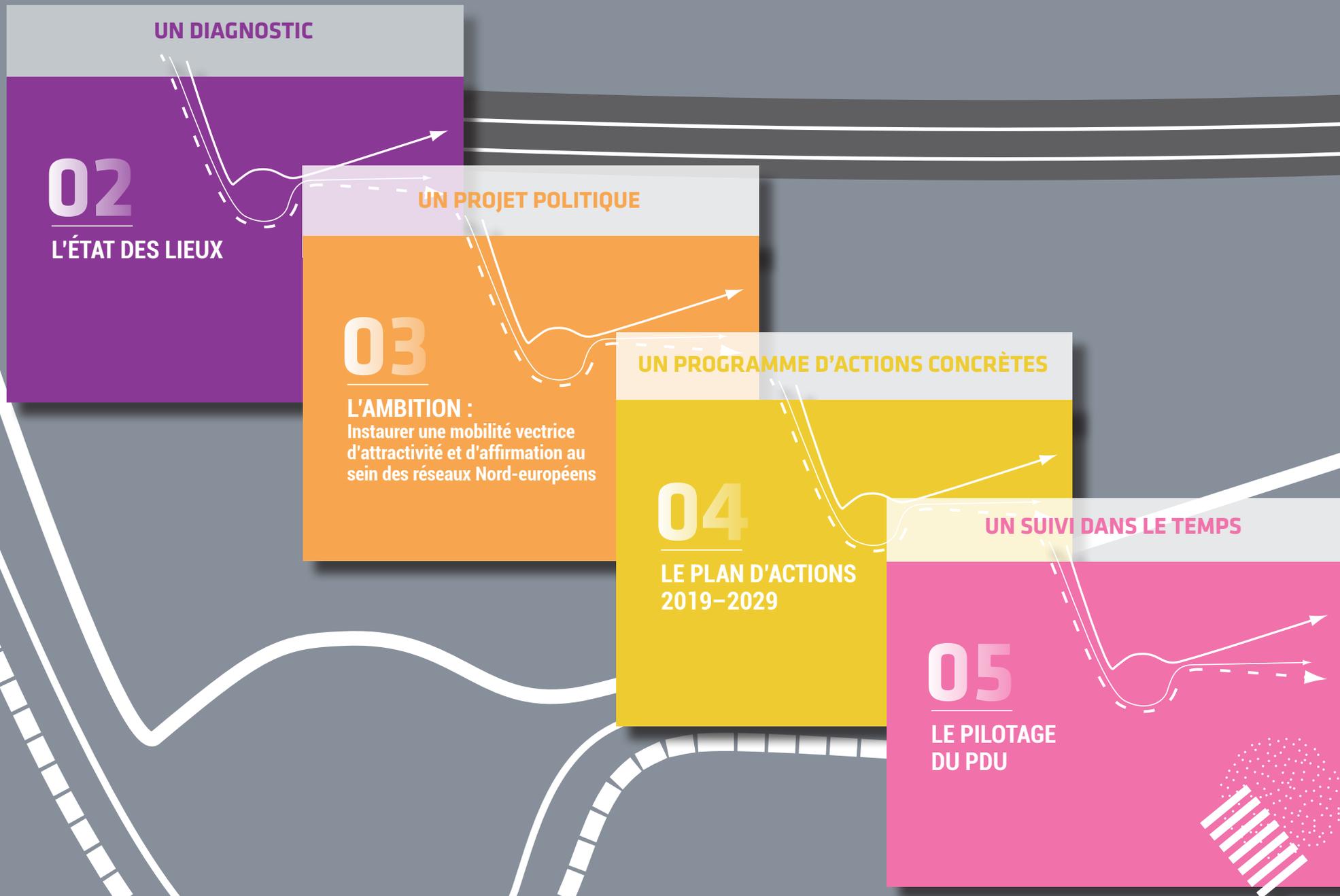




PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS
DE
LA SAMBRE

2019-2029

LE PDU, QU'EST-CE QUE C'EST ?





Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) est un outil de planification de la mobilité sur le territoire du Syndicat Mixte des Transports Urbain de la Sambre (SMTUS).



Il définit les principes d'organisation des transports et du stationnement des personnes et des marchandises, tous modes confondus.



Il intègre les enjeux de la protection de l'environnement et articule développement urbain et mobilité.



L'ÉTAT DES LIEUX : LES PRINCIPAUX CONSTATS

126 722 habitants en 2013.

Une population **vieillissante**.

Une accentuation du phénomène de **para-urbanisation et d'étalement urbain**.

Les **revenus les plus faibles** concentrés dans les pôles urbains ;
les **revenus les plus élevés** dispersés dans les petites communes périphériques.

58%

des actifs travaillant sur le territoire y résident.

PDU

2029



VOITURE : **69%** des déplacements par jour (taux le plus élevé dans la région NPC)



MARCHE : **24%** des déplacements par jour (inférieur à la moyenne régionale)



TRANSPORTS EN COMMUN : **5%** des déplacements par jour



VÉLO : **1%** des déplacements par jour.

- **1/4** sont des déplacements récurrents (Domicile-Travail et Domicile-études).
- **29%** des déplacements font moins de 1 kilomètre, 52% moins de 2 kilomètres.
- **63%** des déplacements de moins de 3 kms sont effectués en voiture.

Une population **immobile** plus importante que sur l'ensemble du Nord - Pas de Calais : **15,6 %** de la population sambrienne.

23% des ménages sont **dénués de véhicules**.

Une **OFFRE FERROVIAIRE** incomplète avec Lille, Valenciennes et l'Avesnois ;
inexistante avec la Belgique.
Un manque de continuités **CYCLABLES**.
La **MARCHE** peu valorisée.
Un **RÉSEAU VIAIRE** bien maillé mais peu lisible.

LES DÉFIS POUR 2027 :



Connecter le territoire à des réseaux régionaux, nationaux et européens, pour le déplacement des personnes et des marchandises.



Permettre à tout habitant de se déplacer facilement, quel que soit son lieu d'habitation, ses moyens et son handicap.



Mettre en valeur l'attractivité touristique du territoire.



Créer un juste équilibre entre la « voiture solo » et les autres modes de déplacement (marche, vélo, transports en commun, covoiturage, ...).

L'AMBITION : VERS UN TERRITOIRE MOBILE ET ACCESSIBLE

La mobilité est un moteur de connexions territoriales et sociales. Sur le territoire sambrien, elle s'appuie sur deux grands principes.

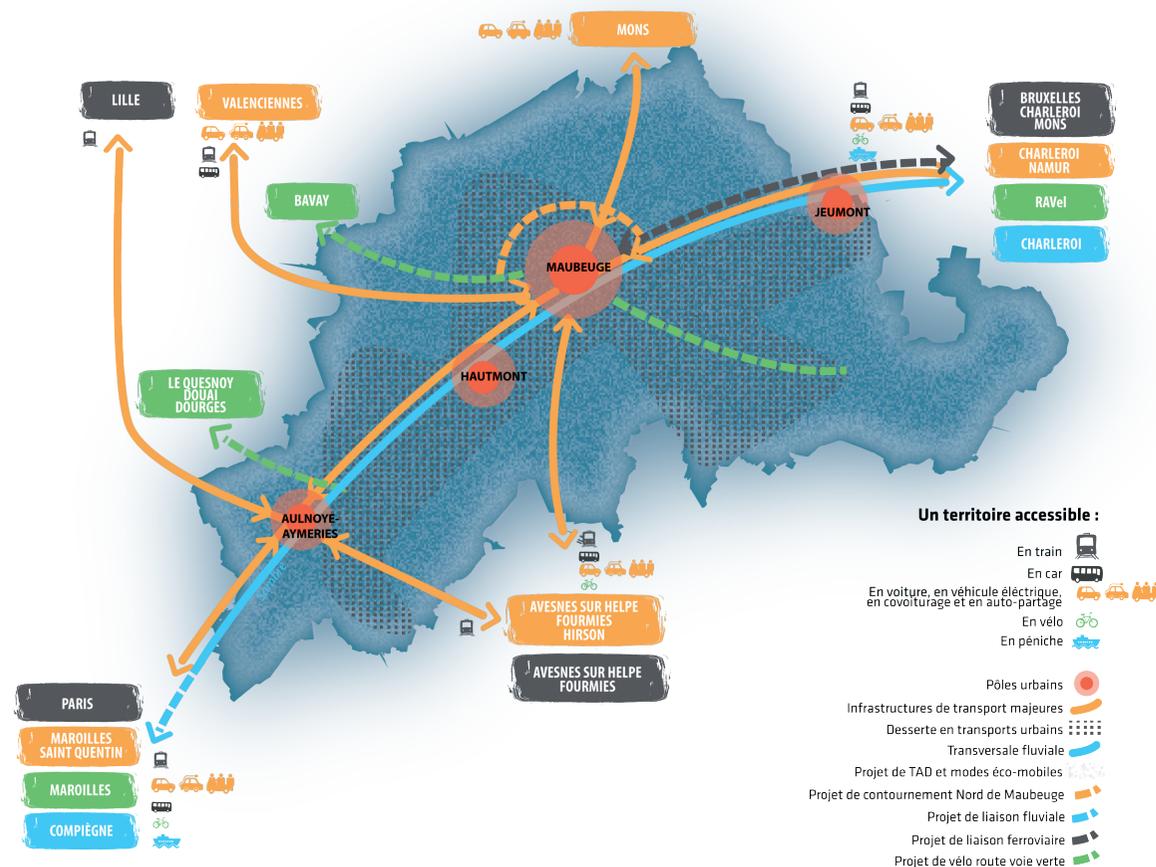
AFFIRMER LE TERRITOIRE AU SEIN DES RÉSEAUX NORD-EUROPÉENS

Le Val de Sambre souffre aujourd'hui d'un déficit de connexions dans les réseaux régionaux, nationaux et transfrontaliers.

Pourtant sa position géographique, au carrefour de ces trois échelles, lui confère des opportunités de développement dont il faut se saisir.

L'amélioration des déplacements internes au territoire et l'optimisation de l'offre de transport en direction des autres territoires contribueront à faciliter la mobilité et l'accès au sein et en direction du Val de Sambre. Ils permettront au territoire de rayonner au cœur des dynamiques économiques Nord-européennes.

PERSPECTIVES D'INTERCONNEXIONS TERRITORIALES

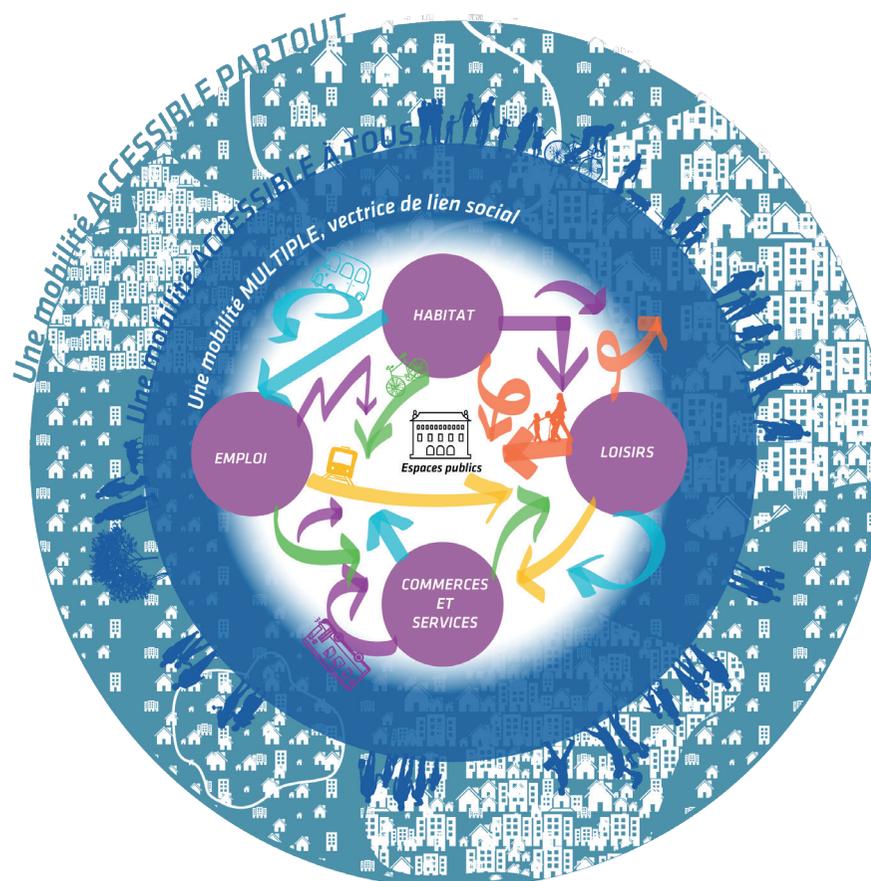


PROPOSER UNE OFFRE DE MOBILITÉ ATTRACTIVE SUR LE TERRITOIRE

Le territoire sambrien se caractérise par une déconnexion croissante entre les lieux d'emploi et d'habitat, comme a pu le démontrer l'état des lieux du PDU. Ce phénomène est générateur d'inégalités sociales face à la mobilité.

Pour y remédier, les élus du territoire ambitionnent de placer la mobilité au cœur d'un système de connexions spatiales, économiques et sociales.

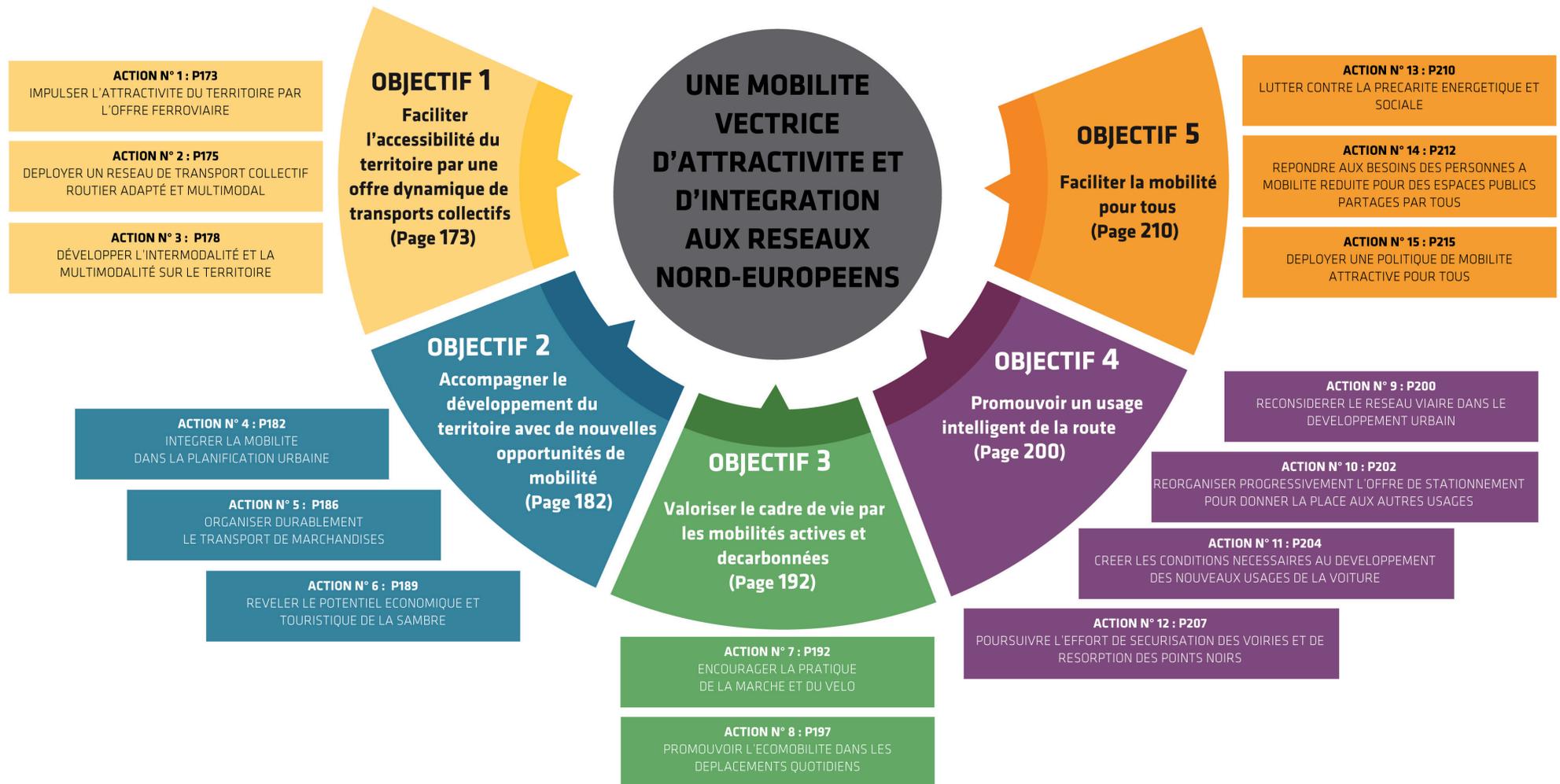
Pour cela, le PDU projette de rendre la mobilité accessible à tous les habitants quels qu'ils soient (jeunes, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, personnes en situation de handicap, publics fragiles, publics en situation de précarité, ...) et quel que soit leur lieu de vie (communes rurales, urbaines et périurbaines, quartiers enclavés, ...), grâce à de multiples moyens de déplacement (transports en commun, modes actifs, covoiturage, autopartage, véhicule électrique, ...). Ils permettront au territoire de rayonner au cœur des dynamiques économiques Nord- européennes.



LE PLAN D'ACTION



L'ambition du territoire est déclinée en 5 objectifs. Ceux-ci sont complémentaires et interdépendants. Ils sont traduits dans 15 actions.



OBJECTIF 01

FACILITER L'ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE PAR UNE OFFRE DYNAMIQUE EN TRANSPORTS COLLECTIFS

Utilisés seuls ou en complémentarité d'autres modes de déplacement, les transports collectifs sont capables de répondre à une multiplicité de besoins individuels, qu'il s'agisse de courtes ou de longues distances, de déplacements quotidiens ou occasionnels. Ils constituent, à ce titre, une plus-value pour le territoire et une force d'attractivité lorsqu'ils sont adaptés aux besoins de la société. Ce premier objectif du PDU ambitionne donc d'entamer le processus d'une nouvelle configuration de la mobilité sur le territoire sambrien, en vue de s'inscrire au sein de la politique régionale de mobilité durable, grâce à une offre attractive en transports en commun.



QUELQUES EXEMPLES...

Etudier les attentes des usagers et les possibilités d'améliorer l'offre ferroviaire pour les mobilités internes au territoire ; vers le territoire sambrien, depuis Valenciennes et Lille ; en direction et depuis Paris.



// ACTION N° 1 :

IMPULSER L'ATTRACTIVITE
DU TERRITOIRE PAR
L'OFFRE FERROVIAIRE

// ACTION N° 2 :

DEPLOYER UN RESEAU DE
TRANSPORT COLLECTIF
ROUTIER ADAPTE ET
MULTIMODAL

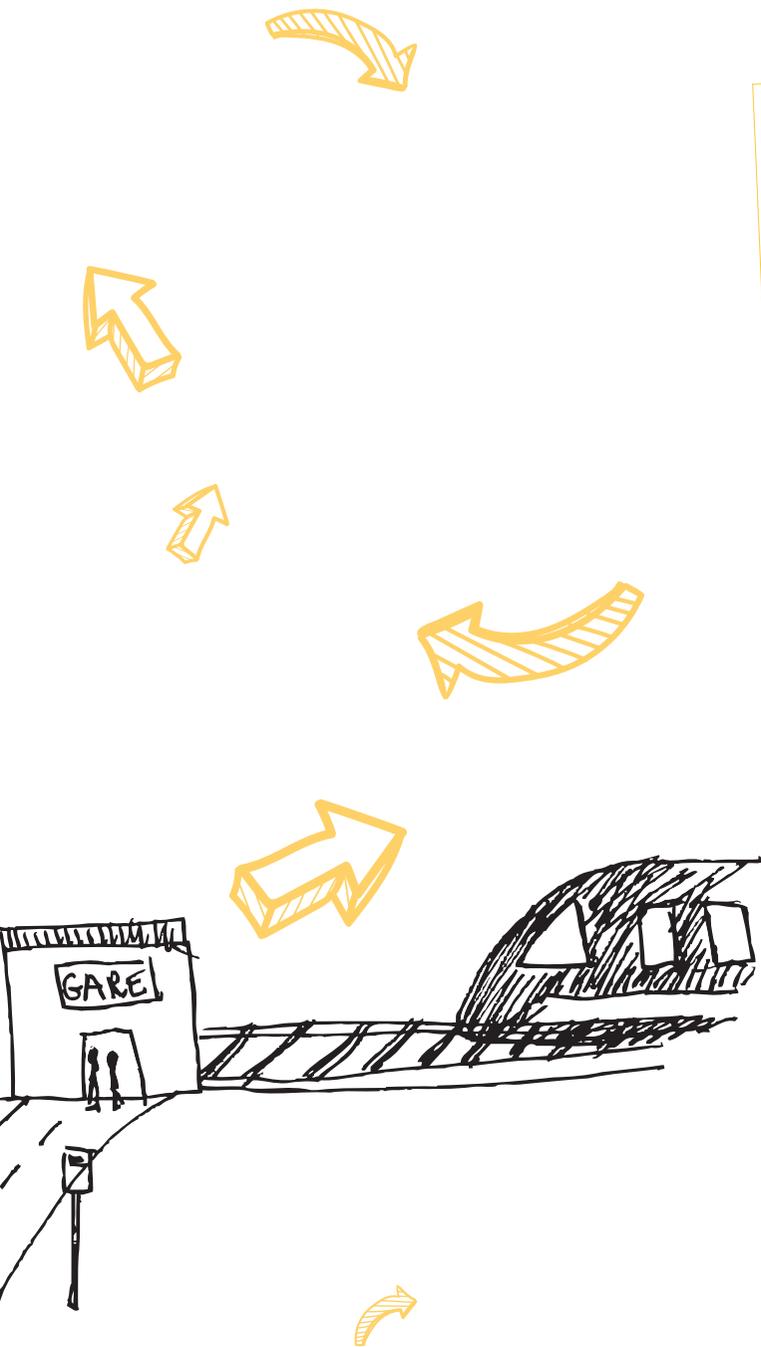
Etudier la faisabilité d'un transport à la demande dans les communes rurales.



// ACTION N° 3 :

DEVELOPPER
L'INTERMODALITE ET LA
MULTIMODALITE SUR LE
TERRITOIRE

Développer les outils de mobilité intermodale (écrans d'information, cartes d'abonnement permettant d'accéder à plusieurs modes de transport, calculateur d'itinéraire, ...).

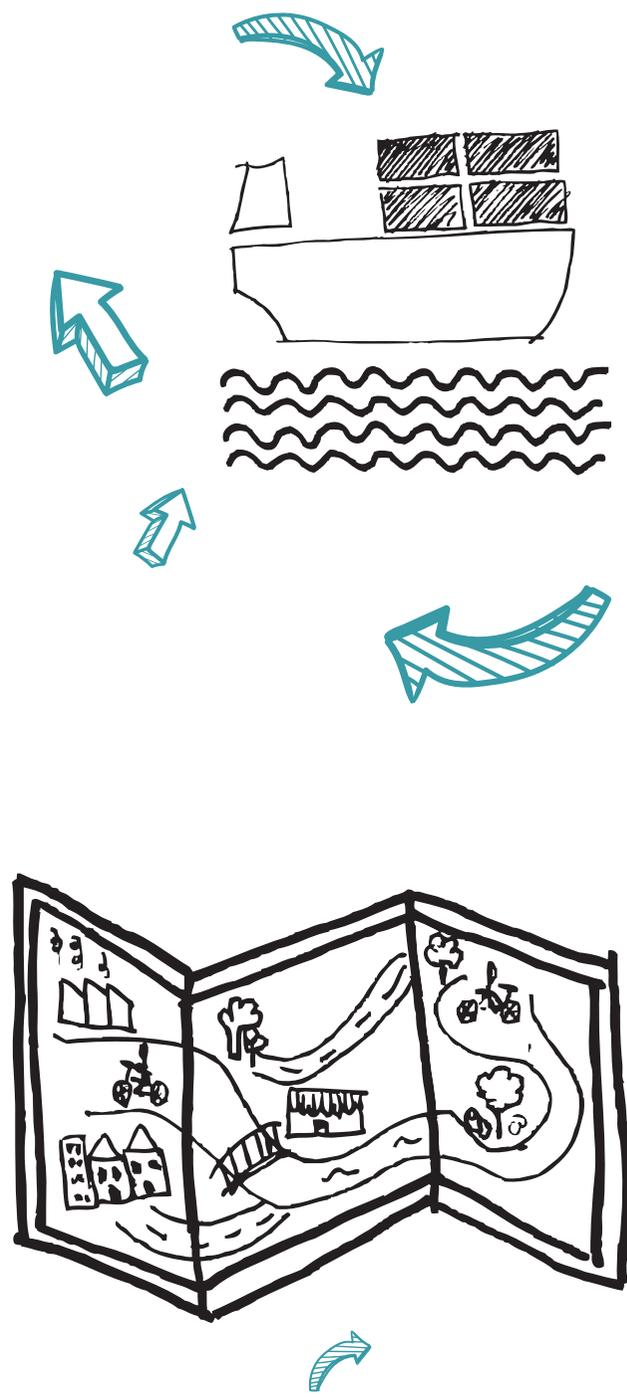


OBJECTIF 02

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE AVEC DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS DE MOBILITÉ

Historiquement, les activités industrielles et les pôles urbains du territoire s'étaient étoffés le long de la Sambre et des voies de chemin de fer. Ces voies sont désormais délaissées au profit de la voiture individuelle et du fret routier. Toutefois, les préoccupations et incitations actuelles en matière de protection de l'environnement, ainsi que l'augmentation des coûts des modes routiers, tendent à faire évoluer les pratiques de planification urbaine et de développement économique. C'est à travers son second objectif que le PDU de la Sambre entend soutenir une gestion durable de son urbanisation et proposer de nouvelles opportunités de transport en se saisissant de son potentiel ferré et fluvial.





// ACTION N° 4 :

INTEGRER LA MOBILITE
DANS LA PLANIFICATION
URBAINE

QUELQUES EXEMPLES...

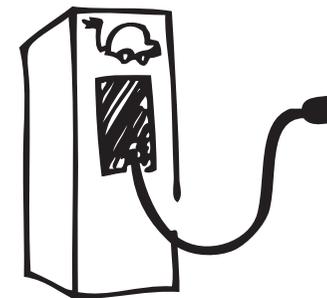
Privilégier le développement de l'urbanisation à proximité des transports collectifs.



// ACTION N° 5 :

ORGANISER DURABLEMENT
LE TRANSPORT DE
MARCHANDISES

Soutenir le développement d'une flotte de véhicules électriques de livraison.



// ACTION N° 6 :

REVELER LE POTENTIEL
ECONOMIQUE ET
TOURISTIQUE DE LA
SAMBRE

Valoriser la Sambre par l'aménagement des berges, la création et l'entretien de boucles touristiques, l'entretien des haltes fluviales.



OBJECTIF 03

VALORISER LE CADRE DE VIE PAR LES MOBILITÉS ACTIVES ET DÉCARBONNÉES

La voiture est prédominante sur le territoire, y compris pour les déplacements de courtes distances. Le défi de ce troisième objectif du PDU est de rééquilibrer les différents modes de déplacement, afin que les modes actifs (piéton et cyclable) trouvent davantage leur place en complément des transports en commun, mais aussi afin de limiter les émissions de polluants atmosphériques. Ce bouleversement des habitudes des habitants a pour objectif de redynamiser les espaces publics et les centres-villes, de valoriser le cadre de vie et de permettre à tous les citoyens de se déplacer aisément. Ainsi, par-delà la question de la mobilité, l'enjeu consiste à rendre les rues « habitables ».



OBJECTIF 04

PROMOUVOIR UN USAGE INTELLIGENT DE LA ROUTE

La zone de pertinence des transports en commun et des mobilités actives reste limitée, en particulier du fait des coûts qu'ils représentent, des espaces desservis et de la multiplicité des besoins individuels. Les innovations autour de la voiture sont quant à elles une réalité à prendre en compte : la voiture connectée, voire automatique, pourrait changer les comportements d'achat et d'usage de l'automobile. Ce contexte exige que les politiques publiques anticipent les évolutions de la mobilité et qu'elles se penchent sur l'optimisation de l'usage de la voiture ; ce que vise le territoire sambrien à travers ce quatrième objectif du PDU.



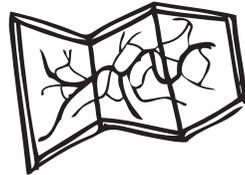


// ACTION N° 9 :

RECONSIDERER LE
RESEAU VIAIRE DANS LE
DEVELOPPEMENT URBAIN

QUELQUES EXEMPLES...

Hiérarchiser le réseau viaire pour mieux gérer les flux automobiles et de poids lourds.

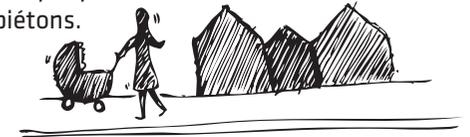


// ACTION N° 10 :

REORGANISER
PROGRESSIVEMENT L'OFFRE
DE STATIONNEMENT POUR
DONNER LA PLACE AUX
AUTRES USAGES

QUELQUES EXEMPLES...

Lutter contre le stationnement anarchique pour libérer les trottoirs et redonner la place aux piétons.



// ACTION N°11 :

CREER LES CONDITIONS
NECESSAIRES AU
DEVELOPPEMENT DES
NOUVEAUX USAGES DE LA
VOITURE

QUELQUES EXEMPLES...

Poursuivre l'identification des lieux de pratique du co-voiturage et des lieux à fort potentiel.



// ACTION N°12 :

POURSUIVRE L'EFFORT DE
SECURISATION DES VOIRIES
ET DE RESORPTION DES
POINTS NOIRS

QUELQUES EXEMPLES...

Créer les conditions nécessaires au partage sécurisé de la voirie (zones 30, zones de rencontre, circulation limitée, aménagements de voiries, signalisation, réglementation, ...)



OBJECTIF 05

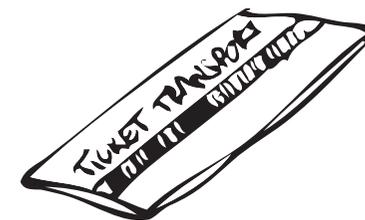
FACILITER LA MOBILITÉ POUR TOUS

La mobilité est un domaine structurant de notre société, dans la mesure où le déplacement représente la capacité à s'intégrer dans une vie sociale. A ce titre, la mobilité doit être un droit à la portée de tous. Aussi, ce cinquième objectif du PDU de la Sambre projette de mettre en œuvre les conditions nécessaires pour que tous les individus puissent circuler facilement sur le territoire, quel que soit leur catégorie sociale, leur motif de déplacement ou leur handicap. Il s'agit à la fois de lutter contre la sédentarité et l'exclusion sociale, et de concevoir les espaces de mobilité comme des vecteurs de lien social et de dynamisme socio-économique.



QUELQUES EXEMPLES...

Pérenniser la gratuité du transport pour les scolaires éloignés de leur établissement.



// ACTION N° 13 :

LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE ET SOCIALE

// ACTION N° 14 :

REPONDRE AUX BESOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET/OU A MOBILITE REDUITE POUR DES TRANSPORTS ET DES ESPACES PUBLICS PARTAGES PAR TOUS

Poursuivre la mise en accessibilité du réseau STIBUS et du réseau ferré.



// ACTION N°15 :

DEPLOYER UNE POLITIQUE DE MOBILITE ATTRACTIVE POUR TOUS

Rendre les cheminements qui rejoignent les arrêts de transport en commun plus directs, plus sûrs, plus visibles, plus attractifs.



GUIDE DE LECTURE DU PLAN D' ACTIONS



GUIDE DE LECTURE DU PLAN D' ACTIONS

PRÉSENTATION DE L' ACTION

OBJECTIF 1
Faciliter
l'accessibilité du
territoire par une
offre dynamique de
transports collectifs
(Page 173)

UNE MOBILITE
VECTRICE
D'ATTRACTIVITE ET
D'INTEGRATION
AUX RESEAUX
NORD-EUROPEENS

ACTION N° 1 : P173
IMPULSER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE PAR
L'OFFRE FERROVIAIRE

ACTION N° 2 : P175
DEPLOYER UN RESEAU DE TRANSPORT COLLECTIF
ROUTIER ADAPTE ET MULTIMODAL

ACTION N° 3 : P178
DEVELOPPER L'INTERMODALITE ET LA
MULTIMODALITE SUR LE TERRITOIRE

OBJECTIF
01

FACILITER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE PAR UNE OFFRE DYNAMIQUE DE TRANSPORTS COLLECTIFS

// ACTION N° 1 : IMPULSER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE PAR L'OFFRE FERROVIAIRE

Les liaisons ferroviaires sont particulièrement adaptées pour parcourir des moyennes et longues distances. Elles représentent un moyen efficace d'intégrer un territoire dans une échelle territoriale beaucoup plus vaste et participent, ainsi, à l'attractivité de celui-ci. Elles constituent à ce titre une alternative à la voiture, à condition que l'offre en transport ferroviaire soit suffisante, adaptée à la demande et accessible au plus grand nombre.

CONSTATS :

- ◆ 15% des déplacements quotidiens sont à destination du Nord et du Pas-de-Calais, tandis que 5% des flux sont à destination d'autres territoires dont une très grande majorité à destination de la Belgique (source : Enquête Mobilité Déplacements, 2005).
- ◆ Des déplacements intermodaux encore peu nombreux (1% du total des déplacements), effectués en grande partie sur le réseau SNCF (43%), puis sur le réseau STIBUS (28%) (source : Enquête Mobilité Déplacements, 2005).
- ◆ Des Pôles d'Echanges Multimodaux sur le territoire : Maubeuge ; Aulnoye-Aymeries ; Jeumont (en projet) ; Hautmont (en projet).
- ◆ Un territoire traversé par deux axes ferroviaires offrant des liaisons avec les territoires voisins (français et belges) et la métropole lilloise.
- ◆ 10 gares ou haltes ferroviaires permettant à une grande partie de la population de disposer d'un accès au transport ferroviaire à proximité de son domicile.
- ◆ Aulnoye-Aymeries, la gare « pivot » du réseau, classée d'intérêt régional ; Maubeuge, une gare excentrée du réseau ferroviaire.
- ◆ Une faible desserte des haltes ferroviaires.
- ◆ Une offre majoritairement tournée vers Lille (et non en direction du territoire du PDU) et fragilisée vers Paris ; des liaisons vers l'Avesnois discontinues ; une disparition des liaisons avec la Belgique.

DÉFIS À RELEVER

- ◆ Remédier au manque de trains et surtout à la dissymétrie des temps d'accès dans le sens Lille-Sambre, qui pénalise fortement les migrations pendulaires vers le territoire sambrien.
- ◆ Répondre aux besoins du Val de Sambre y compris dans une optique transfrontalière (Paris-Charleroi).
- ◆ Faciliter la mobilité sur le Val de Sambre et vers l'extérieur dans toutes les directions, pour rendre le territoire plus accessible et attractif.

Rappel de
l'ambition liée à
l'action

Rappel
de
l'état des lieux

Objectifs
poursuivis par
l'action

DETAIL DES MESURES DE L'ACTION





AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET
D'URBANISME DE LA SAMBRE